Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 54 (1909)

Heft: 8

Artikel: La pratique du tir avec le canon de 75

Autor: Manceau, Emile

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338955

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA PRATIQUE DU TIR AVEC LE CANON DE 75

Le nouveau matériel d'artillerie français exige, de ceux qui sont appelés à l'employer, des qualités particulières et des connaissances spéciales. Non, pourtant, que sa complexité, la multiplicité de ses organes et leur délicatesse imposent aux servants qui le mettent en œuvre une habileté en rapport avec cette délicatesse. Chose curieuse, en effet : le maniement de ces pièces à mécanisme de culasse, à appareil optique de pointage, à système de frein, est plus aisé que le maniement des canons rustiques d'autrefois. Rappelez-vous le moulinet de l'écouvillon, l'usage du doigtier, au temps du chargement par la bouche; le changement de tête d'excentrique, plus tard, ou l'emploi de la réglette de tir. Tout cela s'est simplifié à mesure que le matériel se compliquait, s'affinait, si on peut ainsi parler. Ce qu'on appelle l'exécution de la bouche à feu ne comprend plus guère qu'une suite d'opérations peu nombreuses, faciles, qui ne demandent que de l'attention — pas encore beaucoup d'attention et une certaine routine. Pas n'est besoin de se régler les uns sur les autres, comme le pointeur et son aide placé au levier le faisaient jadis, ou comme l'équipe des servants concourant à ramener la pièce en batterie, par des mouvements faits à bras. Il n'y a aucun effort violent à exercer. Les devoirs de chacun sont bien définis, presque indépendants, et on peut agir d'une façon que la qualification de coulante caractérise fort bien. Ni heurts, ni à-coups. Le mécanisme du tir est réduit à l'expression la plus simple. Une fois déclanché, il fonctionne presque automatiquement, si le personnel sait ne pas perdre la tête. Et il se trouve placé dans des conditions relativement excellentes pour garder son sang-froid, puisque la protection des boucliers le soustrait à l'appréhension du danger.

Ainsi constituée, pourvue d'un matériel remarquable qu'on peut servir avec aisance, la batterie est un véritable instrument de précision, mais qui ne peut rendre tout ce dont il est capable que s'il est en des mains expertes. La vitesse incroyable que le tir est capable d'acquérir ne servirait de rien avec un capitaine incertain dans l'observation des coups, hésitant en face de la décision à prendre, lent à la formuler en un commandement.

Ce capitaine, le chef de la batterie, « sa tête », n'est pas soustrait, lui, au péril. Aucun masque protecteur ne le couvre. Il est obligé, pour mieux voir, de s'exposer. Et c'est déjà, si brave qu'on le suppose, une condition défavorable. On lui recommande de s'éloigner, au besoin, de ses pièces, de s'en « décoller ». Et l'isolement dans lequel il se trouve, au milieu des rafales meurtrières, risque de contribuer à augmenter son trouble. Il faut pourtant que son œil reste lucide, qu'il regarde sans cesse, qu'il voie juste. Ayant vu, il a à se faire une opinion sur le parti à tirer de la situation. Il ne suffit pas qu'il connaisse les méthodes de réglage du tir: il est appelé à faire un choix entre elles, sans prendre le temps d'y réfléchir. La solution doit arriver à son esprit presque spontanément, une solution qui soit la mieux appropriée aux circonstances.

Ce résultat n'est possible que s'il est parfaitement familiarisé avec le règlement et avec ses applications, c'est-à-dire non seu-lement s'il en connaît à fond le texte, mais encore s'il s'est rendu compte de ce qui est essentiel et de ce qui est secondaire, s'il a envisagé une foule de cas et ce qui convient à chacun d'eux. Bref, tout ou presque tout dépend de cet officier, de son suppléant éventuel, de ses collaborateurs immédiats, les lieutenants chargés de transmettre sa pensée et de diriger l'exécution de ses volontés.

Or, l'apprentissage qui est si nécessaire à ces dépositaires du commandement, c'est surtout sur le terrain qu'il peut être mené à bien, sur les champs de tir, dans des conditions aussi variées que possible, avec le matériel et le personnel qu'on est appelé à faire agir sur les champs de bataille. Malheureusement, les écoles à feu coûtent cher, et les munitions sont parcimonieusement mesurées. On ne consacre que peu de jours par an à l'exécution des tirs, et on y procède dans des conditions défectueuses. Les polygones ne présentent pas une configuration qui permette d'aborder l'étude de tous les problèmes. On a bien la ressource d'aller sur n'importe quel terrain, en y mettant le prix; mais, alors, on est tenu à prendre certaines précautions, à admettre certaines conventions, qui faussent le problème en enlevant à l'exercice son caractère de réalité.

Beaucoup d'officiers, d'ailleurs, vivent en dehors de la troupe,

et les occasions leur manquent de manier journellement le matériel. Sans parler de ceux qui appartiennent à la réserve, rappelons-nous que les trois quarts environ de nos capitaines sont employés en dehors des régiments¹, dans des établissements constructeurs, dans des fonctions sédentaires, occupés à des besognes de contrôle ou de recherches scientifiques, et nombre d'entre eux, lors d'une mobilisation, seraient appelés à prendre, du jour au lendemain, le commandement d'une batterie.

Tout cet ensemble de circonstances a créé l'impérieux besoin d'ouvrages qui puissent guider ces commandants de batterie improvisés et leurs lieutenants, souvent tout aussi empruntés. On a compris qu'il fallait les aider à étudier le règlement, et le leur commenter, en leur montrant ce qui est primordial et ce qui n'est qu'accessoire, en mettant en perspective ce que le texte officiel laisse forcément à peu près sur le même plan. Il y a à faire voir les difficultés qui risquent de se produire dans l'application. Il y a aussi à déterminer la solution qui convient le mieux à tel ou tel cas.

Cet impérieux besoin vient de faire surgir trois ouvrages, dont les similaires n'existaient pas au temps des canons de 80 et de 90², et de qui l'apparition simultanée prouve surabondamment que l'artillerie sent la nécessité de préparer les officiers de batterie à leur devoir, de leur en faciliter l'accomplissement.

Ces trois ouvrages sont, d'ailleurs, très différents par leurs tendances, leur allure, leurs arrière-pensées même. Et on peut dire que, tout en ayant un objet presque identique, ils ne sauraient se remplacer. Ils se complètent plutôt.

I

Le Cours élémentaire de tir de campagne, par le capitaine Tréguier (Lavauzelle), est, comme son titre l'indique, un traité complet destiné à l'étude des questions relatives au tir avec des développements tels « que des lacunes et des obscurités ne subsistent pas dans l'esprit ». Aussi bien s'agit-il d'un gros volume (près de 300 pages), de grand format, avec plus d'une centaine de figures.

^{1 700} capitaines commandants sur un total de 2816 (Annuaire de 1909).

² Je n'ai gardé le souvenir que d'un *Manuel de tir et de pointage*, par MM. Lestaudin et Driant, si ma mémoire ne me trompe pas.

Le but de ce Cours élémentaire est de permettre à tous d'étudier et de bien connaître les questions de tir. Celles-ci sont, du reste, beaucoup plus faciles à comprendre qu'on ne le croit généralement. Elles n'exigent, pour être comprises, ni calculs compliqués, ni études mathématiques approfondies, mais seulement un peu d'attention réfléchie.

On s'est efforcé de réunir dans ce Cours élémentaire toutes les questions qu'un artilleur doit connaître. Elles y sont traitées dans l'ordre qui a paru le plus favorable à l'intelligence de ces questions.

Quelques-unes d'entre elles ne sont pas dans le Règlement ou y sont à peine effleurées, telles que l'étude de la trajectoire, le problème du défilement, le tir sur zone repérée, le tir à grande distance, le tir contre ballon, le tir de nuit, l'étude de la dispersion, l'étude de la gerbe, l'efficacité du tir.

Sans doute, certaines de ces questions — le tir de nuit, par exemple, — ne serait pas d'une application fréquente à la guerre. Il nous paraît cependant indispensable de les connaître, si l'on veut avoir une instruction de tir absolument complète et être ainsi, dans toutes les circonstances, à hauteur de sa tâche.

Moins ambitieuse est la petite brochure du capitaine J. Challéat (*Pratique du tir du canon de 75 de campagne*, chez Berger-Levrault). Au surplus, ses dimensions lui interdisent la prétention d'être complète. Et, d'ailleurs, elle n'en a jamais eu l'intention.

Dans l'esprit de l'auteur, il s'agissait simplement de faciliter, de hâter l'assimilation du Règlement de manœuvre, sans faire avec lui double emploi. Bien que nos règlements perdent peu à peu leur caractère exclusivement impératif et qu'ils entrent dans des explications qu'on n'eût pas admises autrefois, bien qu'ils s'efforcent de justifier les principes qu'ils énoncent et qu'ils se contentent, ces principes une fois posés, de donner plutôt des exemples d'application que des règles formelles, il n'en est pas moins vrai qu'ils sont obligés, par leur destination même, d'être précis et concis. Aussi, pour en assimiler la substance, faut-il y mêler, en quelque sorte, des sucs digestifs, en l'accompagnant du « concours continu d'un guide expérimenté. Sans ce concours, le nouveau venu dans l'artillerie de 75 ne peut être à la hauteur de sa tâche qu'après avoir suivi d'assez près la progression du Règlement. C'est pour cela qu'il n'est pas rare de rencontrer des officiers qui, même après plusieurs mois de présence dans les batteries de campagne, n'ont pas encore acquis l'assurance indispensable au bon tireur. D'ailleurs, la connaissance du Règlement n'est pas tout; elle doit être complétée, au bon moment, par l'étude d'autres documents, tels que les notes

annuelles sur les écoles à feu¹, les prescriptions diverses concernant le tir, etc., documents dont on ignore parfois l'existence et que l'on n'a pas toujours à sa disposition quand il le faudrait. D'autre part, un règlement ne saurait s'attarder à justifier les dispositions qu'il contient, et c'est au lecteur à aller puiser ailleurs — dans les cours d'artillerie de nos écoles militaires, par exemple, — les explications qui lui paraissent nécessaires. »

Le capitaine J. Challéat s'est donc efforcé, énonçant les règles pratiques à observer (et celles-là seules, à l'exclusion de toutes autres), d'en donner les raisons, mettant le plus souvent celles-ci en renvoi, de façon à ne pas alourdir le texte, à ne pas faire naître de confusion entre la règle et ce qui n'en est que la justification. Tout savant qu'il soit, d'ailleurs, (il a fait ses preuves, à cet égard, dans d'autres ouvrages, notamment dans sa Mécanique des affûts), il ne s'est pas piqué ici d'une rigueur scientifique. Il a préféré la simplicité à l'exactitude absolue, se contentant de ce que j'appellerai l'exactitude suffisante.

S'agit-il, par exemple, de savoir si un masque d'une hauteur déterminée, placé à tant de mètres en avant de la bouche à feu, arrêtera le projectile, dans le tir à la distance considérée? On peut le voir bien vite si on a une table donnant la tangente de l'angle de projection. Mais l'examen de la courbe des portées en fonction des angles de projection montre que, du moins aux petites et aux moyennes distances, on peut appliquer la règle approximative que le capitaine Challéat a trouvée et qu'il désigne sous le nom de règle du quart et de l'eau² (1/4 et o) pour en graver dans la mémoire la formule abrégée.

Voici cette formule:

On prend le quart du nombre des hectomètres de l'espace mort compatible avec les circonstances tactiques, et on ajoute O (zéro) au résultat.

Grâce à ce moyen mnémonique, on peut se dispenser d'emporter avec soi une abaque. Ce n'est pas qu'il faille systématiquement faire fi du papier, de même que des instruments, sous prétexte que, à la guerre, rien n'est bon que ce qui est simple. Si on s'était conformé à cet aphorisme, on aurait conservé les

¹ On se rappelle peut-être l'article que j'ai publié (en septembre 1908) sur l'Emploi de l'artillerie à tir rapide, d'après la Note sur les écoles à feu exécutées en 1906.

² On sait que le « quart » est le gobelet dont se servent les soldats pour boire leur eau et dont la contenance est d'un quart de litre.

canons grossiers d'autrefois. Mais j'ai fait remarquer tout à l'heure, déjà, que pourtant la complexité du matériel actuel correspondait à une réelle simplification dans sa mise en œuvre.

Il n'en reste pas moins que, si on peut se passer du papier et du crayon pour faire les calculs, si on peut se servir des doigts de la main pour des mesures angulaires sans recourir à des réglettes, à des « sitomètres », à des lunettes graduées, on se délivrera de la sujétion de ces appareils. Au surplus, à supposer qu'on les ait emportés, on ne se trouvera pas désemparé si, par accident, ils viennent à faire défaut ou à ne pas fonctionner. Remarquons, en passant, qu'on s'exagère parfois le degré de précision qu'ils peuvent donner, et, à cet égard, les mesures faites avec la main et les calculs de tête ont cet avantage qu'ils n'inspirent pas une sécurité trompeuse, puisqu'on sait qu'on est dans l'à peu près. L'important est que cet à peu près corresponde aux besoins du tir de guerre.

Le capitaine Challéat s'est appliqué à donner, à cet égard, des notions parfaitement exactes, en ce sens que, préconisant des procédés qui s'écartent de la rigueur scientifique, il a déterminé les limites des erreurs qu'on pouvait commettre en appliquant ces procédés : il a d'ailleurs écarté tous ceux qui donnaient des résultats incompatibles avec un bon rendement industriel du matériel. Je pense qu'on entend ce que signifie ce qualificatif : « industriel ». Il rappelle que le canon est un engin de guerre, et non pas un instrument de laboratoire, le laboratoire étant, dans l'espèce, le polygone d'expérience.

Tenant essentiellement à être « pratique », l'auteur de la Pratique du tir du canon de 75 de campagne a envisagé le cas d'un officier de réserve ou d'un capitaine brusquement arraché à une poudrerie ou à une manufacture, pour être appelé, au début des hostilités, au commandement d'une batterie, et qui a besoin d'être mis, le plus rapidement possible, en état de remplir les fonctions qui lui sont dévolues. A cet effet, il importe de lui proposer d'abord des solutions simples, ne fussent-elles pas absolument satisfaisantes, sauf à lui en offrir plus tard, si on en a le loisir, de meilleures, de plus complètes, de plus élégantes, même.

Avec cette progression, les débutants pourront devenir, pour ainsi dire immédiatement, des tireurs convenables, et, progressivement ensuite, des tireurs plus expérimentés.

Du but poursuivi résulte la méthode d'exposition.

Il fallait, en effet, pour atteindre ce but, procéder avant tout du simple au composé; mais il fallait aussi éviter d'être confus. Il nous a semblé que cette double condition pouvait être satisfaite en réunissant, d'une part, par chapitres, les questions formant un tout, et en signalant, d'autre part, au cours de ces chapitres, les considérations les moins indispensables, que le débutant a intérêt à réserver pour une seconde lecture. Celle-ci pourra être entreprise lorsque, devenu « tireur convenable », le lecteur désirera acquérir les connaissances nécessaires au « tireur expérimenté. »

Cette idée d'un premier dégrossissage suivi d'un « fignolage » cadre bien avec la pensée d'un encadrement rapide qui permet, si on est pressé par le temps, de couvrir de gerbes le terrain sur lequel se trouve le but. C'est seulement si on en a le loisir, et si le but bouge lentement ou ne bouge pas, qu'on peut arriver à resserrer la fourchette sur lui et finir par tirer avec une hausse unique. Ce principe très rationnel semble avoir inspiré le capitaine Challéat dans la rédaction de sa brochure.

Le commandant Collin a eu des intentions quelque peu différentes. Malgré l'humilité du format, malgré la sérénité du ton, il n'est pas malaisé de deviner dans les 107 pages de son *Manuel pratique de tir de campagne* (édité par Chapelot en un opuscule portatif) des arrière-pensées de combat, ce qui, au surplus, n'a rien de surprenant dans l'étude d'un moyen de guerre, surtout quand cette étude a été écrite par un homme ardent à la controverse et belliqueux.

Il est un de nos plus remarquables écrivains militaires. On lui doit nombre de publications étendues et excellentes. Dans le domaine de l'histoire, il a touché aux sujets les plus divers, s'occupant avec une égale compétence du passage des Alpes par Annibal et des lectures par lesquelles s'est formé le génie de Napoléon. Il y a montré une vaste érudition, de la pénétration, de l'originalité, du jugement. Mais je crois y deviner, sous le calme de l'historien, une réelle passion, le désir de convaincre plus encore que d'instruire, un tempérament agressif. Et, de cette humeur batailleuse, il me semble trouver une nouvelle preuve dans l'esprit même qui a inspiré la rédaction de ce Manuel pratique, premier ouvrage d'ordre purement professionnel qu'ait signé cet historien de valeur.

Il veut, en effet, - sa préface le déclare expressément, -

s'attaquer à une idée qu'il juge fausse et funeste, idée qui est générale pourtant.

Le sort de notre règlement est assez singulier, dit-il : il s'était trouvé des esprits assez larges pour rédiger ce texte officiel en écartant toute espèce de schéma, et même toute règle formelle, et jamais on n'a vu les officiers s'attacher plus'strictement à une forme particulière. Tous (vous entendez bien: Tous!) agissent comme si le seul mécanisme admis consistait à encadrer le but dans une fourchette de 200 mètres, et à faire un tir progressif sur la hausse courte diminuée de 100.

C'est cette erreur que le commandant J. Colin se propose de pourfendre. Il s'évertue à prouver qu'une telle interprétation est un contre-sens. Et il donne son interprétation à lui, ne se dissimulant pas que cette partie de son travail soulèvera des critiques de la part de la totalité des officiers, s'il est vrai que la totalité des officiers soient engagés, comme il le prétend, sur une mauvaise voie. Combien y en a-t-il, demande-t-il mélancoliquement, « qui ont pris la peine de lire et de méditer » le Règlement? — « C'était malheureusement plus pénible, ajoute-t-il, que de considérer comme exclusivement obligatoire le réglage à 200 mètres suivi d'un tir progressif. »

En résumé, donc, le *Manuel pratique* a pour objet de donner des procédés pour l'application rationnelle des méthodes réglementaires, ou plutôt de donner la méthode rationnelle qui découle des principes généraux en quoi se résume le règlement.

En outre, le commandant J. Colin a voulu réunir sous le moindre volume possible les notions, de nature très diverse, qu'il juge nécessaires aux officiers de son arme « et que la plupart d'entre eux ne possèdent pas, » dit-il.

Qu'on ne cherche pas ici, par conséquent, un traité complet, bien ordonné, de pointage et de tir. Les ouvrages des capitaines Challéat et Tréguier, très bons tous les deux dans des genres un peu différents, donnent à cet égard tout ce qu'on peut désirer. Nous nous bornons à rassembler les renseignements et les procédés les moins connus en même temps que les plus utiles, pour remplir les lacunes constatées dans l'instruction des officiers.

Donc, comme je l'ai dit, les trois auteurs se complètent. Si, sur certains points, on trouve des doubles emplois, et même des triples, on aura tout de même intérêt à rapprocher leurs textes. En le faisant, on pénètrera dans l'intimité, si on peut ainsi parler, de notre tir rapide, on s'initiera à l'esprit de notre nouveau règlement si différent de l'ancien, tellement différent qu'il consti-

tue un progrès presque plus considérable que le progrès réalisé par le matériel. Et ce n'est pas peu dire.

Tout le monde sait combien il est difficile de s'imprégner de l'orthodoxie actuelle. Nul n'en éprouve la gène plus que ceux qui étaient au courant des principes admis avec l'artillerie de Bange. Les nouveaux venus se familiarisent assez vite avec les règles du Manuel de tir en service depuis l'adoption du canon Deport. Les vieux officiers ont grand'peine à s'y faire; les étrangers, également.

L'étude approfondie des ouvrages du commandant J. Colin, du capitaine J. Challéat, du capitaine Tréguier, permet donc de comprendre la réforme introduite dans la tactique de l'arme, d'en dégager la philosophie ¹.

Je n'ai pas l'ambition d'entreprendre ce travail intéressant, mais ardu. Je ne présenterai même pas aujourd'hui les observations que m'a suggérées la lecture de ces trois brochures. Je me bornerai, pour cette fois, à dire quelques mots sur la question à laquelle nous venons de voir que le commandant Colin attache une importance capitale. Il a raison de l'y attacher, car aucune ne caractérise d'une façon plus topique l'évolution qui s'est produite dans les idées au sujet de l'emploi de l'artillerie à tir rapide.

II.

Il s'agit de cette tradition jeune encore, mais déjà vivace, en vertu de laquelle on dilue ses coups sur la région où se trouve l'objectif, au lieu de chercher à les concentrer sur cet objectif luimême.

Je dis bien que c'est une tradition: c'est une habitude à laquelle on s'est presque spontanément plié, non une règle imposée par quelque prescription impérative. Le règlement n'en contient aucune de ce genre, et il dit formellement ceci:

Le capitaine a toute latitude pour conduire son réglage de la manière la mieux appropriée aux circonstances, et pour choisir le mécanisme de tir d'efficacité qui convient le mieux au cas concret dans lequel il se trouve placé.

Est-ce donc à tort, ou avec raison, qu'on se prive de cette latitude en s'asservissant à une méthode unique, qui a tous les

¹ On consultera aussi utilement, pour cet objet, les *Leçons sur l'artillerie*, du capitaine Alvin (Chapelot) et *L'artillerie de campagne à tir rapide et à bouclier*, du capitaine J. Campana (Charles-Lavauzelle).

inconvénients des instruments à plusieurs fins, c'est-à-dire qui ne convient parfaitement à aucune ?

Que l'objectif soit une ligne de tirailleurs couchés, que ce soit une batterie à boucliers en formation de combat, tout tir fusant d'obus à balles est condamné à être inefficace sur lui, c'est-à-dire à n'être ni meurtrier, ni destructeur, surtout si ce tir est d'une faible densité. Il ne peut agir que sur le moral des combattants, ceux-ci ayant pris toutes leurs précautions pour n'être pas atteints, puisqu'ils se protègent soit par les masques portés par l'affût, soit par des obstacles naturels, soit par les déblais des tranchées-abris. Par contre, il peut avoir des effets matériels sur les troupes en marche ou en station, si elles forment des groupes, si elles sont en colonne un peu épaisse, si elles sont massées dans une cuvette du terrain. Dans le voisinage de la batterie sur laquelle on tire, il y a des états-majors à cheval, des agents de liaison qui vont et qui viennent, de l'infanterie en soutien, des gradés orienteurs en quête de moyens de passage soit pour avancer soit pour rétrograder ou pour filer latéralement. Ailleurs, voici des paquets de chevaux ; plus loin, les avant-trains réunis en formation plus ou moins serrée; plus loin encore, les échelons de ravitaillement.

Les éclats qui tombent sur les boucliers ne sont pas sans intimider les servants placés derrière. Même s'ils n'atteignent pas ceux-ci, même si aucun chef de pièce, aucun officier n'est frappé, puisque tant est que, ni en France, ni en Allemagne, les gradés ne bénéficient du couvert accordé au reste du personnel, on peut admettre que la batterie en butte à des rafales de tir progressif sera paralysée sinon par la peur, à proprement parler, du moins par les difficultés multiples qui, à ce moment critique, empêcheront le capitaine de commander et ses subordonnés d'obéir, c'est-à-dire de comprendre les ordres d'abord, de s'y conformer ensuite. Mais cette batterie, sur le champ de bataille, et à l'inverse de ce qui se passe sur les champs de tir, elle n'est pas isolée. Elle est entourée de ce que j'appellerais volontiers une atmosphère vulnérable. Et si ses attelages sont mis hors de service, si la panique les disperse, si les liaisons sont interrompues, si le service du ravitaillement est compromis, tous ces incidents n'auront-ils pas leur répercussion sur le personnel de la batterie du tir, si bien abrité qu'il puisse être derrière ses affûts et ses caissons?

Voilà qui me paraît légitimer amplement l'emploi systématique et presque exclusif du tir progressif. A quoi on me répond : « Mais avons-nous donc reçu l'ordre de contre-battre une batterie déterminée ou de balayer le terrain ? »

Pardon! Nous n'avons pas reçu d'ordre du tout, et c'est là précisément ce qui caractérise la tactique nouvelle. L'objection que je relève dénote un concept qui n'est plus celui de l'artillerie à tir rapide. Autrefois, quand on mettait des canons en ligne, c'était contre un objectif précis. Dans la mise en batterie, on déterminait la direction des pièces d'après la position de cet objectif, et il n'y avait plus à trouver que sa distance. Aujourd'hui, on prend la formation de combat avant de savoir à quelle sorte d'adversaire on aura affaire, et on ignore tout de lui : aussi bien sa nature que sa position. Quand il se révèlera, il faudra agir sans perdre un instant. Donc, il n'y a pas d'ordre à attendre. La consigne, tout à fait vague et générale, doit être de profiter de toutes les occasions qui se présenteront dans une zone plus ou moins nettement délimitée. Le commandement n'intervient que pour prévenir des erreurs ou pour empêcher qu'on tire sur des troupes amies.

Je ne vois guère que deux cas où un commandant de batterie puisse recevoir des ordres.

C'est, d'abord, si des renseignements recueillis en dehors de lui (venant des aérostiers, par exemple), signalent l'occupation, par une troupe ou un état-major, d'un point qui échappe à sa vue.

C'est ensuite si la ligne des tirailleurs immobilisée dans ses abris, pendant de longues heures, veut en sortir pour se porter sur une autre position en faisant un bond d'une certaine amplitude. Il faut alors faire taire, pendant les quelques minutes nécessaires à ce déplacement, toutes les armes qui paralysent son mouvement. Il faut balayer le champ de bataille en avant d'elle et même sur les côtés, de façon que les hommes puissent se lever sans être inquiétés par les balles et les obus, qu'ils ne craignent pas de se montrer et de marcher jusqu'à ce qu'ils se soient terrés de nouveau. La progression de l'infanterie s'opèrerait alors à peu près comme l'assaut naguère. A un signal donné ou à une heure dite, on déclancherait donc de toutes parts des rafales qui, même si elles ne font pas grand mal à l'ennemi, le mettront en état d'anéantissement momentané.

Hors des cas exceptionnels du genre de ces deux-là, aucun

ordre ne sera donné à l'artillerie, sinon de faire pour le mieux. Toute la question est de savoir ce qui sera le mieux.

Il va de soi que, si on croit avoir la hausse exacte du but, si on a repéré son tir sur un arbre et si un gros état-major va s'établir au pied de cet arbre, on serait fort mal avisé en ne profitant pas d'une circonstance aussi éminemment favorable, aussi invraisemblablement favorable. Au lieu de laisser échapper cette bonne fortune en dispersant ses coups, on les fera converger tous vers le but. Dans le cas normal, au contraire, on prendra tout naturellement pour règle normale de balayer aussi vite et aussi complètement que possible, encore que d'une façon superficielle et sans appuyer, la région suspecte, la « zone d'indécision » où on estime que le but se trouve placé.

Le règlement se garde avec raison d'empêcher de faire mieux. Il n'interdit pas à un capitaine très maître de lui, expérimenté, bon observateur, s'il peut aller aussi rapidement en besogne, de réduire sa dépense de munitions, pour obtenir le même résultat. Reste à savoir si d'accabler d'éclats les boucliers d'une batterie ou d'accumuler les gerbes sur une malheureuse chaîne de tirailleurs égrenés donnera un résultat matériel sensible. Ce tir sur hausse unique produira-t-il sensiblement plus que le tir progressif? L'un comme l'autre ne saurait être raisonnablement employé contre des hommes isolés. Si leur emploi se justifie, c'est contre l'infanterie, dont ces hommes isolés ne font que révéler la présence.

Il ne faut donc plus parler de « pertes sérieuses », avec l'artillerie à tir rapide. Il ne doit plus être question que de démoralisation plus ou moins profonde se traduisant, chez les combattants, par une « neutralisation » de plus ou moins longue durée, et, chez les non-combattants (j'entends par là le personnel qui n'est pas engagé dans la lutte : pourvoyeurs, agents de liaison, états-majors, etc.), par une tendance à la panique. De sorte qu'on en vient même à se demander si un capitaine expérimenté, un virtuose en tir, pourra véritablement utiliser sa supériorité et s'il trouvera un intérêt réel à resserrer la fourchette, dans ces cas-là.

Quoiqu'il en soit, bien rares sont les officiers capables d'arriver à ce résultat. Fussent-ils bons observateurs et imbus des méthodes de réglage, eussent-ils beaucoup de sang-froid, un sang-froid qui les laisse indifférents au milieu des périls du

champ de bataille, ils ne pourront pas jouer avec aisance, dans ces conditions nouvelles et terrifiantes, de l'instrument de précision qu'est une batterie, s'ils ne se sont exercés souvent en temps de paix.

Or, l'instruction pratique se réduit forcément à bien peu de chose. Si on met bout à bout tout ce qu'un capitaine consacre de temps à commander sa batterie pendant le tir, aux écoles à feu, on n'arrive pas à une heure par an. Remarquez que, en une heure (morcelée, bien entendu) à raison de 20 coups par minute et par pièce, une batterie pourrait débiter 4800 projectiles (ce qui représenterait, soit dit en passant, une dépense de 38 400 fr., à raison de 8 par coup). Or les allocations annuelles s'élèvent à 500 coups par batterie (soit 4000 fr., ce qui commence déjà à compter). Sur ces 500 projectiles, il y a à en prélever pour divers objets spéciaux, (en particulier, même, pour l'instruction des adjudants, dont on s'occupe sans attendre que celle des officiers soit complète!). N'est-il donc pas prudent d'admettre que ceux-ci seront, dans l'ensemble, fort inexpérimentés ? Hypothèse sans inconvénient, puisqu'on n'empêche pas ceux qui se sentiront capables de mieux utiliser les merveilleuses propriétés de notre matériel, on ne les empêche pas, dis-je, de chercher à en tirer ce parti meilleur? Savoir se borner est le commencement de la sagesse.

Sans doute, il est pénible, possédant une artillerie capable de fournir un rendement énorme, de se résigner à ne lui en demander qu'un médiocre. Mais, encore une fois, on y est fatalement condamné. Si nos adversaires n'avaient pas adapté de bouclier à leurs affûts, il en irait autrement. Mais les progrès réalisés dans les moyens d'action ont entraîné des progrès dans les moyens de défense.

En résumé, donc, le principe nouveau qui préside à l'emploi de l'artillerie à tir rapide, c'est que — avec les shrapnels du moins, car, avec les obus explosifs, il en va différemment — ce qu'on appelle tir d'efficacité devrait s'appeler tir de terrorisation. Si on admet que la question doive être envisagée sous cet aspect, elle change alors totalement de caractère, et on s'explique que le tir progressif soit devenu la norme, comme étant celui qui convient le mieux sinon à tous les cas, du moins à la plupart des cas.

Le point est de savoir la quantité de moral que les armées

apporteront sur le champ de bataille. Il y a là un problème de psychologie qu'il paraît impossible de résoudre a priori, et qui, pourtant, renferme tout le secret de l'avenir. Est-il vrai que les rafales ne produiront qu'un trouble passager, si bien que, après avoir été neutralisée par le premier tir progressif, une batterie recevra le second sans broncher, comme si de rien n'était?

S'il en était effectivement ainsi, il faudrait renoncer à intimider longtemps son adversaire par un tir presque inefficace. Et, sans doute, il est bon de se placer dans les conditions les plus défavorables, il est bon d'attribuer à l'ennemi toutes les qualités, à commencer par une intrépidité à toute épreuve. Il ne faut pas perdre de vue, pourtant, que nous aurons affaire à des hommes qui seront à peu près comme nous, et qu'on ne saurait, sans méconnaître les faiblesses de l'âme humaine, supposer qu'ils opposeront au fracas des détonations une imperturbable sérénité, ou que, s'ils sont un instant ébranlés, ils retrouveront bien vite tout leur sang-froid.

Le commandant J. Colin a admirablement résumé sa conception dans ces lignes :

On fera bien de se mettre en garde, surtout dans le cas de la défensive, contre les prétendus tirs de neutralisation, où la consommation de projectiles n'est compensée par aucun résultat sérieux, et qui déguisent mal un aveu d'impuissance; notre arme cessera d'exercer le moindre effet moral dès qu'on la jugera inoffensive. Elle doit se proposer d'obtenir des effets matériels et em ployer les méthodes qui peuvent les procurer. C'est la seule manière de neutraliser l'ennemi.

Est-ce vraiment la seule manière? Tout est dans la réponse qui sera faite à cette question. S'il ne faut pas compter sur la persistance de l'intimidation, eh bien, oui, en effet, on devra renoncer au tir progressif, et lancer des obus explosifs avec une hausse fixe. L'expérience de la guerre pourra seule prononcer. En attendant, on ne saurait trop s'habituer à employer l'une ou l'autre des deux méthodes, en se disant que l'une correspond à un minimum au-dessous duquel on ne doit pas descendre, tandis que l'autre correspond à un maximum auquel il est permis d'aspirer, mais qu'on ne sera jamais certain d'atteindre.

Les trois ouvrages qui viennent de paraître fournissent à cet égard des renseignements précieux. On y trouve des moyens commodes pour appliquer les méthodes. S'il est possible de suppléer à la pratique par l'étude, ils en fournissent l'occasion. Ils permettent d'ailleurs de se préparer à cette pratique.

Au surplus, ils donnent matière à une foule de réflexions. Et, si j'ai présenté les observations que m'a suggérées l'emploi du tir progressif, on aurait tout aussi bien pu commenter ce qui est dit du tir masqué, par exemple, ou de la position de surveillance, ou même, d'une façon générale, discuter les considérations relatives au rôle de l'artillerie dans les batailles de l'avenir. Peut-être, un jour, aborderons-nous quelqu'une de ces questions.

Commandant Emile Manceau.

